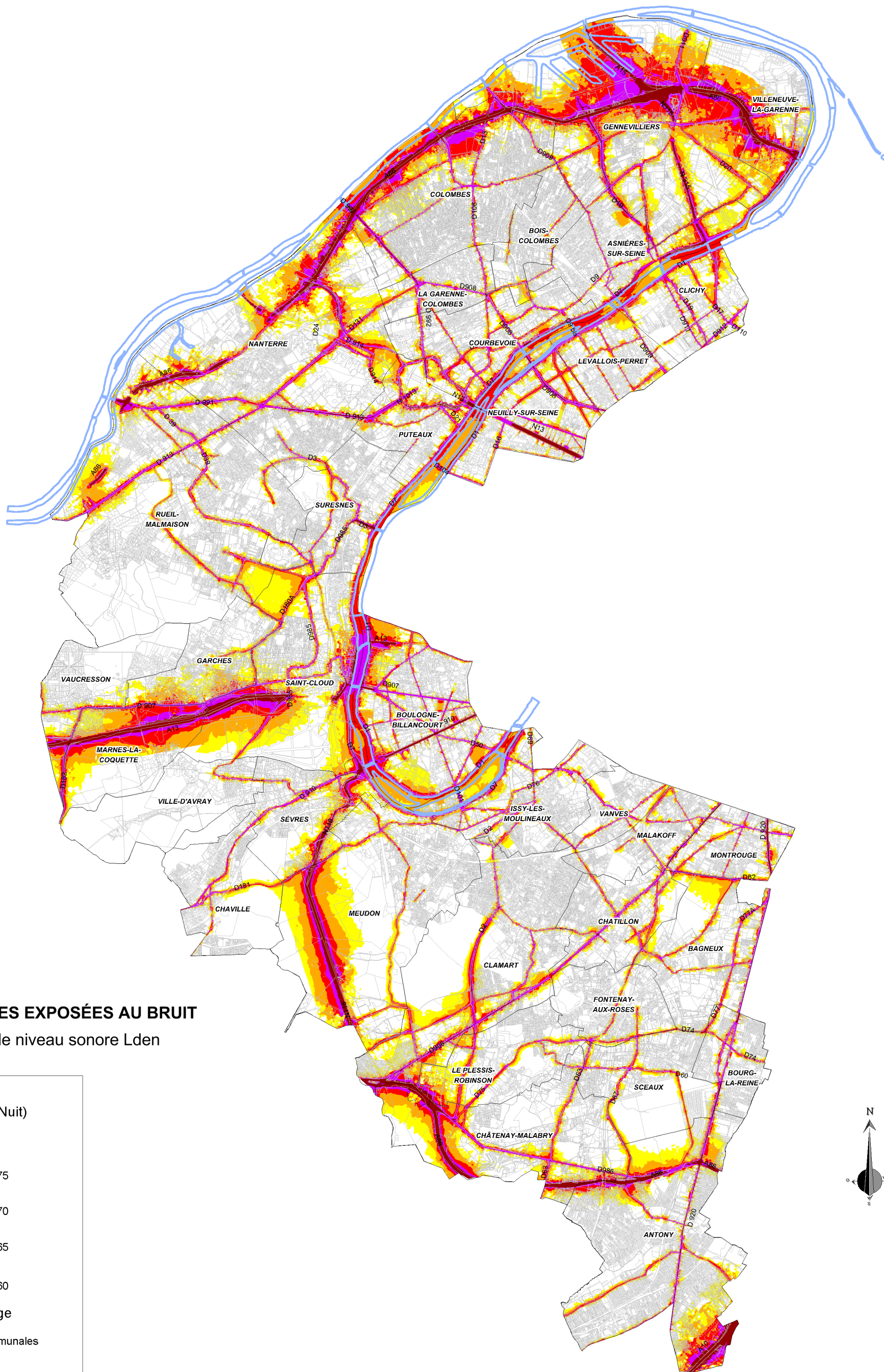


DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES ET AUTOROUTIÈRES NON CONDÉDÉES
DONT LE TRAFIC ANNUEL EST SUPÉRIEUR
À 3 MILLIONS DE VÉHICULES

Annexé à l'arrêté préfectoral
DRIEA IDF 2014-2-058
du 13 mai 2014



Annexe 1
CARTE DES ZONES EXPOSÉES AU BRUIT
Selon l'indicateur de niveau sonore Lden

